

224C2217
FR0010908533-FS0822

7 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EDENRED
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2024, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} novembre 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte des clients et de fonds, 12 443 059 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 245 085 597 actions représentant 248 303 200 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.